

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations dispensées par OUICHEF FORMATION. A défaut de contrat écrit et signé entre les parties, ces conditions constituent le seul accord entre elles relatif à la commande et prévalent sur tout autre document.

Désignation

La société OUICHEF FORMATION désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé 9 rue des carmes - 13200 Arles.

OUICHEF FORMATION met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à Arles, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou commande une formation auprès de la société OUICHEF FORMATION
- Organisme de formation : la société OUICHEF FORMATION
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société OUICHEF FORMATION pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestations

Pour chaque formation, la société OUICHEF FORMATION s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à l'organisme un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Si les formations sont dispensées dans le cas d'un accord cadre, le recours systématique à un devis signé n'est pas obligatoire. Les modalités de fonctionnement feront l'objet d'un accord préalable entre l'organisme de formation et le client avant le démarrage des missions.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société OUICHEF FORMATION, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en totalité. Sauf mention contraire, ils comprennent les frais annexes du formateur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation directement auprès de la société OUICHEF FORMATION au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date d'émission de la facture, sauf délais spécialement consentis par OUICHEF FORMATION.

En tout état de cause, un retard de paiement entrainera, à la charge du client, et conformément à l'Article L411-6 du Code du Commerce une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

A l'inverse, tout paiement anticipé ne subira pas d'escompte.

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge par un OPCO

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société OUICHEF FORMATION ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client. En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au client.

Annulation et report

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse email du représentant de l'organisme

Toute annulation ou report du fait du client sera facturée comme suit :

- Si cette annulation intervient dans un délai de 10 jours calendaire avant la date fixée dans la convention de formation professionnelle, le client versera à la société OUICHEF FORMATION une indemnité égale à 50 % du montant H.T du coût de la session de formation.
- Si cette annulation intervient dans un délai de 3 jours calendaires avant la date fixée dans la convention de formation professionnelle, le client versera à la société OUICHEF FORMATION une indemnité égale à 100 % du montant H.T du coût de la session de formation.
- Si le jour de la formation, les conditions de travail ne sont pas réunies dans les règles de l'art, le formateur ne dispensera pas la formation et le client versera à la société OUICHEF FORMATION une indemnité égale à 100 % du montant H.T du coût de la session de formation.

Dans tous les cas susvisés, le client s'engage au versement des sommes à titre de dédommagement. Dans le cas où un intervenant est amené à se déplacer, et que ses frais de déplacement et d'hébergement ont été engagés et qu'ils ne sont ni modifiables, ni remboursables, ceux-ci seront facturés en sus. Ces sommes ne pourront pas faire l'objet d'un financement par fonds publics ou paritaires.

Par ailleurs, si l'organisme de formation annule une session de formation dans un délai de 7 jours ouvrés avant la date fixée dans la convention de formation professionnelle, la société OUICHEF FORMATION versera au client une indemnité égale à 50% du montant H.T du coût de la session de formation.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 15 jours minimum avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société OUICHEF FORMATION ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (support de formation, PowerPoint, programme, scénario pédagogique, papier, numérique, électronique...), et les contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, base de données, etc.) exploités par l'Organisme de Formation dans le cadre de l'action de formation sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur et le droit d'auteur et demeurent la seule propriété de OUICHEF FORMATION.

Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations ou toute autre activité que ce soit. Le client s'engage à faire respecter ces dispositions auprès de ses salariés, partenaires, sous-traitants, clients, fournisseurs, ses différentes communautés ou tout autre prestataire intervenant pour son compte, et ce, quelle que soit son activité et quel que soit le lieu.

Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de OUICHEF FORMATION sont strictement interdits et feront l'objet de poursuites judiciaires.

Informatiques et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société OUICHEF FORMATION sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société OUICHEF FORMATION s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi et attribution de compétences

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société OUICHEF FORMATION et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, le Tribunal de Commerce de Tarascon ou à défaut le Tribunal d'Instance de Marseille seront seuls compétents pour régler le litige.